

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PREFECTURE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA COORDINATION
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES AFFAIRES ENVIRONNEMENTALES

Commission de Suivi de Site
Unité de Valorisation Energétique
(U.V.E.) de La Rochelle

Compte-rendu de la réunion
du Jeudi 05 avril 2018 à 15 heures
Salle Jean Moulin - Préfecture

Liste des participants

Collège « Administration de l'État »

Catherine MALLET :	Préfecture, Chef du Bureau de l'Environnement
Karine BOURDIN :	Préfecture, Adjointe au bureau de l'Environnement
Yves BELAVOIR:	Chef de l'UD 17/79 - DREAL Nouvelle-Aquitaine
Solange GIONTA :	Inspecteur des ICPE – UD 17/79 – DREAL Nouvelle Aquitaine
Sabine COSTES:	DDTM 17 – Service Prévention des Risques

Collège « Collectivités territoriales »

Dominique GUEGO:	Mairie de La Rochelle
David CARON :	Communauté d'Agglomération de La Rochelle
Pierre MALBOSC :	Conseil Départemental de la Charente-Maritime

Collège « Riverains »

Raymond BRIVES :	Comité de quartier de Laleu, La Pallice, La Rossignolette
Michel RAPHEL:	Comité de quartier de Port Neuf
Jean-Joël GAURIER :	Nature Environnement 17

Collège « Exploitant »

Patrice JOUBERT:	Communauté d'Agglomération de La Rochelle
-------------------------	---

Collège « Salariés »

Judicaël MARIE:	Directeur d'Unité Opérationnelle de l'UVE - SETRAD
Muriel IDIEDER	Responsable QSE – SETRAD Limousin Poitou Charentes

Personnes invitées

Stéphane NAEGELLEN :	Communauté d'Agglomération de La Rochelle
Philippe GIRAUDEAU :	AAir Lichen
Patrice CORBE :	APAVE
Agnès HULIN :	ATMO Nouvelle Aquitaine
Mathieu LION :	ATMO Nouvelle Aquitaine

Membres excusés

Patrice ALARY :	Directeur SETRAD Limousin Poitou Charentes
Jean-Jacques MAGUER :	Directeur secteur traitement SETRAD Limousin Poitou Charentes

Mme Catherine MALLET ouvre la séance en remerciant les personnes présentes de leur participation à cette réunion et rappelle l'ordre du jour fixé.

Avant d'aborder ces sujets, Mme MALLET rappelle les différents changements intervenus dans la composition de cette commission. Ces nouvelles dispositions ont été actées par arrêté préfectoral n°18-580 du 21 mars 2018. Par ailleurs la durée du mandat des membres de cette instance étant de cinq ans, celle-ci est arrivée à échéance. Très prochainement le bureau de l'environnement sollicitera chaque structure pour le renouvellement des représentants afin d'arrêter la nouvelle composition de cette commission.

I - Présentation des bilans annuels d'exploitation 2016-2017 : (annexes 1 et 2)

M. MARIE présente le principe de fonctionnement de l'usine d'incinération et le bilan chiffré d'exploitation pour ces deux dernières années.

M. JOUBERT demande des précisions sur le traitement des mâchefers.

M. MARIE explique que les mâchefers issus de l'UVE sont valorisés mais pas sur site. Ils sont envoyés à Bédénac chez un opérateur conventionné qui peut gérer de grosses capacités de tonnage et valoriser ce produit.

M. GAURIER demande si l'UVE traite les encombrants en plus des ordures ménagères résiduelles.

En réponse à la question, M. NAEGELLEN indique que l'UVE ne traite pas les encombrants.

M. BRIVES interroge sur les capacités actuelles de traitement de déchets de l'UVE et si des baisses sont envisagées dans les années à venir.

M. NAEGELLEN explique que la baisse de traitement des ordures ménagères de l'UVE est régulière depuis 3, 4 ans. La capacité maximum de traitement autorisée est de 65 000 tonnes/an et aujourd'hui 55 000 tonnes/an de déchets sont traitées.

Dans le cadre de la loi de transition énergétique des projections sont faites avec la solution de la séparation à la source des biodéchets pour 2025 impliquant une baisse des tonnages. Des études sont lancées pour évaluer les conséquences. Actuellement les estimations divergent en termes d'impact.

Il s'agit de mettre en place une stratégie coopérative avec les acteurs et les outils intercommunaux. Une réflexion est en cours qui devra être intégrée au renouvellement du contrat d'exploitation, celui en cours arrivant à échéance.

M. BRIVES demande quelles sont les raisons de -40 % de refus de tri pour l'année 2017.

M. MARIE explique qu'en 2017 des travaux ont été réalisés sur le site du centre de tri qui ont conduit à des refus de tri.

M. GAURIER aborde la question du plan régional des déchets qui doit organiser une politique globale de gestion des déchets, et constate qu'en la matière il n'y a pas de communication entre les collectivités.

M. CARON sur ce point rappelle que la compétence régionale en matière de déchet est récente. La Nouvelle Région travaille actuellement à dresser un état des lieux pour ensuite établir une politique de gestion. Il précise que le dialogue est réel entre tous les acteurs (collectivités, CYCLAD, SIL) et que tout est fait pour éviter l'enfouissement. Une seule usine d'incinération d'ordures ménagères sur le département ce n'est pas possible. Les objectifs sont la réduction des déchets et le traitement au mieux de ces derniers.

M. RAPHEL tient à alerter sur le fort impact des activités industrielles et notamment des incinérateurs sur les quartiers riverains. Le développement de nouveaux outils de production doivent prendre en compte les problèmes environnementaux.

M. CARON explique qu'il n'est pas prévu de développer l'UVE dans ses capacités de traitement, mais de l'améliorer afin qu'elle soit plus environnementale. Pour fournir de l'énergie, il faut 50 000 tonnes/an de déchets, il n'est pas question d'augmenter ces capacités.

M. MALBOSC trouve important de prendre en compte la sensibilité environnementale sur la question des déchets et tient à signaler que l'UVE est une usine d'incinération de qualité qui valorise et chauffe 5500 logements sociaux.

M. GAURIER signale qu'à partir de 2025 un problème de surcapacité va se poser d'où la nécessité d'une politique régionale.

Une discussion s'ensuit sur la politique régionale des traitements des déchets.

M. BRIVES souhaite connaître le prix de vente de la vapeur.

M. NAEGELLEN indique que pour l'OPHLM les tarifs sont fixés par les élus de la communauté d'agglomération de La Rochelle. Cela représente un prix 5 à 10 % moins cher qu'une solution classique pour le locataire. Pour l'industriel desservi, le prix est indexé sur le cours du baril de pétrole.

II - Intervention de M. CORBE (APAVE) sur les rejets atmosphériques (annexe 3).

M. CORBE présente les méthodes et les résultats obtenus en 2016-2017 sur les rejets atmosphériques de l'UVE.

M. BRIVES demande si pour les NOX c'est la meilleure technique qui est utilisée à ce jour.

M. NAEGELLEN indique qu'une étude a été réalisée en 2017 pour améliorer les équipements de l'UVE. Elle a conduit à l'élaboration d'un programme de travaux à échéance 2022 qui comprend pour le volet environnemental l'amélioration des rejets à l'émission, afin d'avoir notamment des rejets de Nox inférieurs à 80mg. L'autre volet majeur étant la valorisation énergétique avec la mise en place d'une turbine électrique en vue d'une valorisation du surplus d'énergie en interne et effacer la consommation électrique de l'unité.

M. GAURIER constate qu'il y a un faible taux de rejets en mercure et en cadmium, il souhaite savoir si cela est dû à un tri effectué en amont. Par ailleurs il demande s'il existe un contrôle permanent qui permet de piloter la combustion.

M. MARIE répond par la négative sur la question du tri en amont. Concernant le traitement de la combustion, il est automatisé, mais on peut reprendre la main en cas de dépassement. Il cite en exemple les NOX : la réglementation impose de ne pas avoir 60 heures de dépassement par an. En 2017, l'UVE a eu un dépassement de 5 heures.

M. BELAVOIR complète en indiquant que la réglementation va être modifiée et les normes de rejets NOX vont être révisées à la baisse, les exploitants auront 4 ans pour se mettre en conformité.

M. GUEGO demande le calendrier des travaux.

M. NAEGELLEN explique que l'UVE doit d'abord arriver au terme du contrat d'exploitation en cours. Le candidat qui obtiendra le nouveau contrat conduira le programme de travaux avec les contraintes imposées dans un souci global de performances.

M. GAURIER demande si ce nouveau contrat prend en compte le tri des biodéchets à la source.

M. CARON indique qu'une réflexion sur le traitement des biodéchets à la source est en cours, il faut trouver le bon système.

M. RAPHEL demande si pour la mise en place de la turbine électrique des dispositions sont prévues pour le respect des normes pour le bruit.

M. NAEGELLEN indique que cette turbine sera située dans un bâtiment fermé, pas de dispositions particulières.

Intervention de M. GIRAUDEAU (AAIR LICHENS) (annexe 4)

M. GIRAUDEAU présente les résultats des mesures effectuées sur les lichens par son organisme.

M. BRIVES interroge sur l'influence des vents sur le point de contrôle le plus éloigné.

M. GIRAUDEAU répond par la négative indiquant qu'il s'agit d'un phénomène local non imputable à l'UVE.

M. MALBOSC demande quelles sont les sources de pollution des dioxines et furannes en dehors des voitures.

M. GIRAUDEAU indique que toutes les sortes de combustion (cheminées, chaufferie de bois, brûlage en extérieur) sont des sources de pollution en dioxines et furannes.

Intervention de M. LION (ATMO) (annexe 5)

M. LION présente les mesures des dioxines et furannes et métaux lourds dans l'air ambiant et les retombées atmosphériques.

III – Programme des projets et travaux 2018/2019: (annexe 1)

Mme IDIEDER présente la campagne de mesure de l'exposition des salariés réalisée au 1^{er} semestre 2017.

M. BRIVES demande les actions concrètes résultant de cette campagne.

Mme IDIEDER explique que l'objectif est de minimiser au maximum l'exposition des salariés donc les actions se traduisent par des évolutions, sur les conditions de l'hygiène par exemple avec la mise en œuvre d'un plan d'action sur le sujet. De plus les différentes certifications ISO sont reconduites pour l'année 2018.

Enfin M. NAEGELLEN conclue en détaillant les divers projets et travaux : programme de réaménagement des bâtiments, ventilation et sécurisation du local STEP, extension du réseau de chaleur pour améliorer la valorisation énergétique de l'installation, renouvellement du contrat d'exploitation/maintenance de l'UVE.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme MALLET remercie l'assistance et lève la séance à 17 H 15.

La Présidente,

24 AVR. 2018



Catherine MALLET